

Commune de WAVIGNIES

1 rue de la Hercherie  
60130 Wavignies  
Tel : 03 44 77 05 62  
Mail : wavignies-mairie@orange.fr

# MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## ACTES ADMINISTRATIFS

Date d'origine :  
Novembre  
2021

PLU approuvé le 14 décembre 2020

Modification n°1 - APPROBATION - Dossier annexé à  
la délibération municipale du :

### *Urbanistes :*

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL  
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD  
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS  
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01  
Courriel : Nicolas.Thimonier @arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Commune de  
Wavignies

RUE DE LA HERCHERIE

60130 WAVIGNIES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU vingt septembre deux Mille vingt-et-un

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

## Date de la convocation

15 septembre 2021

## Date d'affichage

15 septembre 2021

## Objet de la délibération

Modification du PLU n°1  
\*\*\*\*\*

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

et publication ou notification du



M. RENAUX  
André  
Signature et cachet

Le vingt septembre deux Mille vingt-et-un

à 18 heures, 30

le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

**Monsieur André RENAUX** Maire

## Présents :

Mme Marie-Louise BRAINE, M. Patrick DESCROIZETTE, Mme Magalie ERCOLANO et  
M. Gérard LACHEAU adjoints  
Mme Maud DENIS, M. Pierre MARGINET, Mme Sophie GOURDIN, M. Jean-Pierre PILLON,  
Mme Maryline MALLARD, Mme Hélène ROUCOUX et M. Dimitri SICARD

## Absents :

Ont donné procuration : Mme Mylène BARDU à Mme Magalie ERCOLANO, M. John  
LEPEINGLE à M. Dimitri SICARD et M. Vincent PETITPRÊTRE à M. Jean-Pierre PILLON.

## Secrétaire(s) de séance :

Mme Maud DENIS

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-45, L.153-47 et L.153-48,  
Vu la délibération 2020/061 du 14 décembre 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Monsieur le Maire expose les raisons qui conduisent la commune à engager la modification  
n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour la Commune de Wavignies.

Les objectifs poursuivis par cette modification simplifiée visent :

- 1 - Ajustement de l'OAP d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur  
de la sucrerie portant sur la répartition de l'enveloppe de logements à réaliser
- 2 - Ajustement de l'OAP de la Rue de Malvoisine et de la Rue Mathias, en sortant du  
périmètre, les parcelles cadastrées section H n°405, ZI n°67, ZI n°188, ZI n°189 qui sont  
déjà desservies par les réseaux publics.
- 3 - Ajustement de l'OAP Rue du Tortillard, visant à revoir la programmation de logements  
dans la partie Sud du périmètre.
- 4 - Ajustement de l'OAP Chemin des morts (Rue Jean-Pierre BRAINE) en privilégiant  
l'aménagement du chemin des morts pour desservir les parcelles cadastrées section H n°  
606 et n°1177 ainsi que de sortir du périmètre la parcelle cadastrée section H n°107.
- 5 - Ajustement au règlement de la zone UB en ce qui concerne l'emprise au sol des annexes  
non accolées à la construction principale.
- 6 - Ajustement au règlement des zones UB et UE en ce qui concerne l'implantation des  
constructions par rapport à l'emprise publique et aux limites séparatives
- 7 - Autres points divers à préciser en cours d'étude

**SOUS-PREFECTURE**

29 SEP. 2021

6 rue Georges Fleury  
60607 CLERMONT Cedex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Page 2)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- DONNE un avis favorable à la modification du Plan Local d'Urbanisme
- CHARGE le cabinet ARVAL de réaliser les études nécessaires à la modification
- DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU.
- D'INSCRIRE au budget les crédits destinés aux financements des dépenses afférentes.

Ainsi délibéré, pour copie conforme

**SOUS-PREFECTURE****29 SEP. 2021**André  
Signature et cachet6 rue Georges Fleury  
60607 CLERMONT Cedex